

# RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

## FAIRE SES TRAVAUX, SANS TOMBER DANS LE PANNEAU



LA MAISON DE L'HABITAT  
du Jovinien



### 8 RÉFLEXES À ADOPTER

1

**Faites appel à un conseiller à la  
Maison de l'Habitat du Jovinien**

2, Quai du 1<sup>er</sup> Dragons à Joigny

☎ 03.86.92.48.30

✉ [maisondelhabitat@ccjovinien.fr](mailto:maisondelhabitat@ccjovinien.fr)

🌐 [https://www.ccjovinien.fr/maison-de-l-habitat\\_61](https://www.ccjovinien.fr/maison-de-l-habitat_61)

5

**Rappelez-vous que le  
démarchage téléphonique est  
interdit par la loi**

6

**Un doute ? Faites usages du délai  
de rétractation de 14 jours  
(Sans justification)**

7

**Ne communiquez pas vos  
coordonnées bancaires et vos  
identifiants fiscaux lors d'un  
démarchage**

8

**Ne croyez jamais les entreprises  
qui affirment intervenir au nom de  
l'État, de l'ANAH ou d'une  
quelconque structure apparentée  
(L'État ne démarche pas)**

2

**Ne signez jamais un devis sans  
avoir engagé les démarches pour  
obtenir les aides à la rénovation**

3

**Ne donnez pas votre accord à une  
proposition commerciale  
immédiatement sans prendre le  
temps de réfléchir**

4

**Exigez un devis précis et détaillé  
des travaux**